

PROVINCE DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015**

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 14 décembre 2015, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte  
Richard Pépin  
Danielle Woolley

Pierre Bertrand  
Huguette Drouin  
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

15-12-217

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 14 décembre 2015, tel que présenté.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**AJOURNEMENT DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

15-12-218

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité, à 20h03, d'ajourner la présente séance jusqu'à la fin de la période requise pour procéder à la tenue de la séance extraordinaire relative au budget.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Steven Larose, maire

\_\_\_\_\_  
Hugues Jacob, directeur général  
et secrétaire-trésorier

## **REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 14 DÉCEMBRE 2015**

15-12-225

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité, à 20h40, de reprendre la séance ordinaire du 14 décembre 2015.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

#### **4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2015**

15-12-226

Le maire fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2015.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2015.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### **4.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015**

15-12-227

Le maire fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance extraordinaire du 7 décembre 2015.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2015.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### **5.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2006 TEL QU'AMENDÉ**

15-12-228

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2006 tel qu'amendé, au courant du mois de novembre 2015, pour la somme de 5,046.09 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### **5.2 DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS**

15-12-229

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois d'octobre 2015, pour la somme de 172.46 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### **5.3 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

15-12-230

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 71 469.08 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4154 à 4202.

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
4150	BELL CANADA	133.63	FRAIS TELECOPIEUR
4151	BELL MOBILITÉ	407.07	FRAIS CELLULAIRES

4152	BELL MOBILITÉ	38.15	FRAIS TELEAVERTISSEURS
4153	POSTES CANADA	845.07	FRAIS DE POSTE
4154	HYDRO-QUÉBEC	458.50	ÉCLAIRAGE DES RUES
4155	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	182.98	ESSENCE
4156	MRC DES LAURENTIDES	6 669.37	QUOTE-PART PARC LINÉAIRE: 294.00
			FORMATION POMPIER: 443.95 \$, 990.91\$, 140 \$
			BORNE INTERACTIVE: 3449.25 \$
			ACHAT DE 18 BACS
4157	RÉMI TITLEY	150.00	INTERVENTION URGENTE - CASTORS
4158	LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ LUMITECH	1 135.22	CONNEXION DE LA GÉNÉRATRICE
4159	SOCIÉTÉ DES ÉLUS	206.96	FORMATION EN VOIRIE
4160	ROBERT LÉGARÉ ÉQUIP. DE BUREAU	444.96	ENCRE PHOTOCOPIEUR
4161	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	31.02	FRAIS DE TRANSPORT DICOM
4162	CORPORATE EXPRESS	58.36	FOURNITURES DE BUREAU
4163	DÉPANNEUR AU PETIT CENTRE	291.81	PRODUITS POUR JOURNÉES DE LA CULTURE: 142.41
			PRODUITS POUR SOIRÉE DES BÉNÉVOLES: 149.40
4164	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC.	58.45	ACCESSOIRES POUR LA VOIRIE
4165	DAVID PROVOST CONSTRUCTION	658.34	INSTALLATION DU CADRAGE DE PORTE HALTE ROUTIÈRE
4166	ADAM PIERRE	200.00	REMBOURSEMENT DEPOT SUR PERMIS CONSTRUCTION
4167	LABORATOIRE BIO-SERVICES	215.29	TESTS D'EAU CC
4168	SOLUTIA TELECOM	344.91	CELLULAIRE (MAIRE)
4169	PARC ÉCOTOURISTIQUE MRC LAURENTIDES	402.41	PANNEAU DE LA CARTE RÉCRÉATIVE
4170	PARENT-LABELLE ARCHITECTES	666.86	RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE (90%)
4171	MARCHÉ R.TELLIER MONT-TREMBLANT IGA	931.11	PRODUITS JOURNÉES DE LA CULTURE ET BÉNÉVOLES
4172	SOUDURE LUC PROVOST SENC	103.48	RÉPARATION POMPE SUR CAMION 323
4173	JACQUES THIBAUT (PIERREVILLE)	891.06	VÉRIFICATIONS CAMIONS INCENDIE ET POMPES
4174	DIRECT MEDIA PLUS INC	206.96	MISE À JOUR SITE INTERNET
4175	BFL CANADA, ASSURANCES	305.24	ASSURANCES BFL (REMB.PAR TERRAVIE)
4176	MARCHÉ SANTÉ 2000 INC.	55.08	PÉRISSABLES
4177	PETITE CAISSE LUCIE CÔTÉ	333.45	PETITE CAISSE ADMINISTRATION: 188.70 \$
			PETITE CAISSE LOISIRS: 144.75 \$
4178	ALEXANDRE LARRIVÉE-PLANTE	100.00	DÉPENSE UTILISATION DE SON CELLULAIRE
4179	ÉTUDE GUINDON, PILON, HUISSIERS	381.72	SERVICES D'UN HUISSIER 90 PRINCIPALE
			SERVICES D'UN HUISSIER 347 LAC-MUNICH EST
4180	VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS	344.93	OUVERTURE DE DOSSIERS
4181	ÉNERGIES SONIC RN	738.36	HUILE A CHAUFFAGE GARAGE ET CASERNE
4182	COMBITECH	16 593.12	GÉNÉRATRICE
4183	FLEURISTE ST-JOVITE INC.	34.49	BOUQUET POUR BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE
4184	MP MILLER PROPANE	2 577.44	INSTALLATION POUR PROPANE
4185	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	770.33	FOSSÉ CH. LAC-MUNICH OUEST (MAINTIEN INV.): 597.87 \$
			NIVELAGE LAC-VERDURE: 172.46 \$
4186	POISSANT EXCAVATION	218.45	LOCATION RÉTROCAVEUSE (HALTE)
4187	HUGUES JACOB	106.45	FRAIS DE DÉPLACEMENT
			SOURIS D'ORDI, COURROIE BALAYEUSE
4188	LUCIE CÔTÉ	125.10	FRAIS DE DEPLACEMENT JUIL-NOV
4189	ANNIE LAROCQUE	21.51	FRAIS DE DEPLACEMENT
4190	DENIS COURTE	31.50	FRAIS DE DEPLACEMENT
4191	DANIELLE WOOLLEY	34.80	FRAIS DE DEPLACEMENT
4192	HUGUETTE DROUIN	87.08	FRAIS DE DEPLACEMENT
4193	GILLES RODRIGUE	46.80	FRAIS DE DEPLACEMENT
4194	JEAN-FRANÇOIS LANTEIGNE	16.10	FRAIS DE DEPLACEMENT
4195	NORMAND MCDONALD	100.00	ANNULATION LOCATION CC
4196	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	16 910.90	CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD, 1ER VERS
4197	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	335.34	CONTRAT ENTRETIEN BÂTIMENTS, 1ER VERS
4198	EXCAVATION DMO INC.	5 173.87	CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR VERDURE, 1ER VERS
4199	DOMINIQUE CADIEUX	420.60	SERVICES PROFESSIONNELS - PROJET COOP
4200	LES CONSULTANTS SM INC.	3 334.28	TRAITEMENT EAU POTABLE CC/HSJB (50%)
4201	ÉCHELLES C.E. THIBAUT INC.	276.52	INSPECTION ANNUELLE DES ÉCHELLES
4202	GESTION V. MOLLOY	112.40	REPAS ÉTUDE DU BUDGET
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	3 229.34	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	1 671.99	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 249.92	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	<b>TOTAL À PAYER</b>	<b>71 469.08</b>	
	SALAIRES VERSÉS	8 516.51	DÉPÔTS DIRECTS

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.4 **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2015**

15-12-231

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de novembre 2015.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.5 **RAPPORT BUDGETAIRE SEMESTRIEL DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 NOVEMBRE 2015**

15-12-232

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu d'adopter le rapport budgétaire semestriel de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2015.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.6 **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE CONSEIL POUR L'ANNÉE 2016**

15-12-233

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2016**, lesquelles se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20 h** au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville

11 janvier	11 juillet
8 février	8 août
14 mars	12 septembre
11 avril	11 octobre ( <b>mardi</b> )
9 mai	14 novembre
13 juin	12 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.7 **PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPALITÉ (PIQM)**

15-12-234

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Montcalm désire procéder à l'amélioration de l'hôtel de ville et son garage attenant;

**CONSIDÉRANT** que ladite amélioration permettrait l'ajout de bureaux administratifs, d'une voûte pour la conservation des documents ainsi que la transformation et la restauration du garage attenant;

**CONSIDÉRANT** que le Programme d'Infrastructure Québec-Municipalité (PIQM), sous-volet 5.1, vise à permettre aux municipalités de réaliser des travaux de construction qui ont une incidence économique, urbaine ou régionale;

**CONSIDÉRANT** que le projet, dans son intégralité préliminaire, respecte les exigences du Programme d'Infrastructure Québec-Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le projet répond à un besoin du milieu, contribue au maintien et qu'il est conforme aux planifications locales (aménagement et urbanisme, plan triennal d'immobilisations, etc.);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu:

- d'autoriser la municipalité de Montcalm à présenter au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une demande d'aide financière pour l'amélioration de l'hôtel de ville et son garage attenant, dans le cadre du Programme d'Infrastructure Québec-Municipalité (PIQM) – Sous-volet 5.1;

- que la municipalité de Montcalm s'engage à respecter toutes les obligations du programme, notamment à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ;

- de mandater le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents nécessaires et faire parvenir ladite demande audit ministère ainsi qu'une copie conforme de la demande au député d'Argenteuil.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

#### 5.8 **RÉPARTITION BUDGÉTAIRE 2014 DE L'ÉCOCENTRE D'HUBERDEAU**

15-12-235

**CONSIDÉRANT** que les services de l'écocentre de la Municipalité d'Huberdeau sont offerts aux citoyens de la Municipalité de Montcalm;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu que le conseil approuve la répartition des coûts d'opération de l'écocentre de la Municipalité d'Huberdeau et autorise le paiement de la somme de 1,142.98 \$ à ladite municipalité.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### 6. **RESSOURCES HUMAINES**

#### 6.1 **POSTE DE JOURNALIER EN TRAVAUX PUBLICS**

15-12-236

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu de mettre fin à l'emploi de Monsieur Alexandre Larrivée-Plante à titre de journalier en travaux publics.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### 6.2 **INDEXATION SALARIALE 2016 DES EMPLOYÉS**

Sujet reporté.

### 7. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

**Denis Courte**, conseiller responsable de la voirie, mentionne le grand succès de la Guignolée 2015 où environ 40 bénévoles ont participé à ramasser près de 3 900 \$ et près d'une valeur de 5 000\$ en denrées non-périssables. Il ajoute que les gens ayant manqué la collecte du 13 décembre sont invités à laisser leurs dons à l'hôtel de ville.

**Richard Pépin**, conseiller responsable de la sécurité publique révèle que le centre communautaire est officiellement devenu un centre d'hébergement grâce à l'installation de la génératrice qui peut maintenant offrir tous les services essentiels. Des rencontres sont encore prévues par le comité mis en place relativement à la sécurité publique. Il rappelle qu'il cherche toujours un responsable pour le secteur du Mont-Blanc.

**Danielle Woolley**, conseillère responsable des loisirs et des communications, mentionne qu'elle a participé à une formation très bénéfique sur le rôle de la MRC.

Elle trace également le bilan de la vaccination qui a eu lieu le 3 décembre dernier et précise que la formule régionale sera revue en 2016. Elle ajoute en traçant la mission de Sentinelle qui agit à titre de premier répondant aux aînés et rappelle que toutes les interventions demeurent confidentielles. En concluant, elle mentionne sa grande implication dans le projet «Municipalité Amie des Aînés» MADA, où les détails seront connus sous peu par les citoyens. La demande d'adhésion vient d'être déposée par la municipalité.

**Pierre Bertrand**, conseiller responsable du développement économique et des loisirs, mentionne que les responsables du projet COOP viennent de présenter l'état d'avancement au conseil municipal et il mentionne qu'il est urgent qu'il y ait formation d'un conseil d'administration au sein des membres du projet. Il demeure grandement optimiste afin qu'en 2016 le projet évolue positivement.

**Huguette Drouin**, conseillère responsable de la bibliothèque et de la revitalisation du Mont-Blanc annonce qu'elle a également participé à la formation fort intéressante MRC 101. Elle ajoute que dans le cadre du projet «Je Participe», l'exposition du conte se poursuit dans la bibliothèque municipale pour les 10 prochaines années. Elle en profite pour inviter tous les citoyens.

**Richard Tees**, conseiller responsable de l'urbanisme et de l'environnement mentionne également sa participation à la formation MRC 101. Sur le plan environnemental, il ajoute que lors des dernières semaines, la municipalité a visité et inspecté nos installations «cubes Morency» qui agissent utilement sur les milieux habités par les castors. Il était satisfait de voir que nos installations étaient en bonne condition et contrôlent toujours aussi bien le niveau des eaux de ces milieux sensibles. Il conclut sur les coupes forestières du Mont Buck en précisant que le MFFP et la municipalité ont dernièrement participé à des visites surprises sur le chantier afin d'évaluer la qualité des travaux de coupes et les effets sur l'environnement.

**Steven Larose**, maire, annonce qu'officiellement la propriété du 249 Chemin du Lac-Brochet sera remise au nouveau propriétaire le 21 décembre prochain.

Sur le plan régional, il annonce avec soulagement, que les pressions exercées par la MRC des Laurentides ont pu renverser les compressions de 334 000\$ telles qu'annoncées par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire en début du mois de décembre. Finalement la MRC pourra bénéficier du rétablissement de l'enveloppe budgétaire telle que promise initialement, lors du Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Il termine en précisant que le dossier de la réorganisation régionale des services incendie évolue très bien et que le nouveau directeur de la Régie Nord-Ouest, devrait être connu sous peu et que la demande de Régie inter-municipale devrait être déposée d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2016. Il est confiant qu'elle puisse être officiellement opérationnelle d'ici le mois d'octobre 2016.

## 8. URBANISME

### 8.1 VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE AU FRAIS DU PROPRIÉTAIRE AU 90, RUE PRINCIPALE, LOTS 11-22 A RANG 02 ET 10-16 RANG 02.

15-12-237

**CONSIDÉRANT QUE** la vidange de fosse septique du 90, rue Principale n'a pas été effectuée depuis plus de sept ans conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22);

**CONSIDÉRANT QU'**un avis final d'infraction a été remis par huissier le 9 novembre 2015 à cet effet;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a reçu aucune réponse depuis ladite remise;

**CONSIDÉRANT** que selon l'article 25.1 de la loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, procéder à la vidange des fosses septiques au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité mandate Pompage Sanitaire Mont-Tremblant à procéder à la vidange de ladite fosse septique;
- les frais seront facturés par la municipalité au propriétaire de l'adresse en rubrique.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## 9. **SÉCURITÉ INCENDIE**

### 9.1 **MONTANT DU BUDGET 2016 SERVANT DE BASE RELATIVEMENT AU MODE DE TARIFICATION EU ÉGARD À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICE**

15-12-238

**CONSIDÉRANT** que l'article 4 de l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service, conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere, telle qu'amendée, stipule que :

« Pour les années subséquentes, 2013 et suivantes : le montant du budget servant de base sera établi par le comité intermunicipal. Ce budget devra être approuvé par une résolution de chacun des conseils municipaux, laquelle devra être adoptée en novembre de chaque année et transmise en copie conforme à chacune des municipalités participantes à l'entente. »

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu que le conseil confirme son approbation du budget servant de base de répartition pour l'année 2016, lequel a été établi à 174 000\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### 9.2 **RÉORGANISATION AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL**

15-12-239

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 31 décembre 2015, le pompier à temps partiel, Monsieur Normand Berlinguette a remis sa démission, suite à un manque de disponibilité;

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 31 décembre 2015, Monsieur Michael Doyle démissionne à titre de directeur par intérim des services incendie d'Huberdeau et de Montcalm;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Urbain Hodonou ainsi que Monsieur Marc-Antoine Lapointe ne démontrent plus d'intérêt, de par leurs absences fréquentes et continues dans la dernière année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité :

- d'accepter, en date du 31 décembre 2015, la démission de Monsieur Normand Berlinguette tout en notifiant une mention honorifique spéciale à l'égard des 15 années de loyaux services au sein de la brigade ;

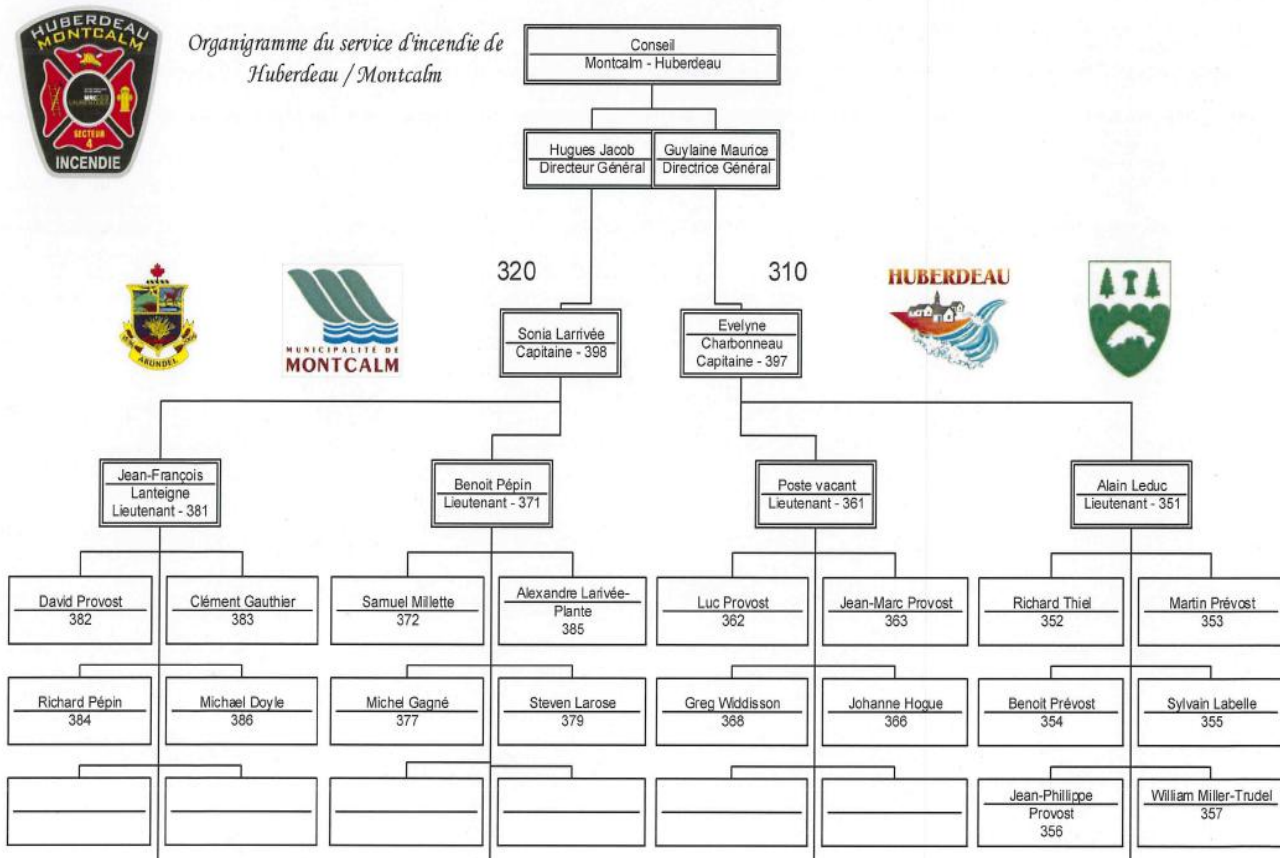
- d'accepter, en date du 31 décembre 2015, la démission de monsieur Michael Doyle à titre de directeur par intérim des services incendie d'Huberdeau et de Montcalm pour sa nomination à titre de pompiers à temps partiel attiré à la caserne de Montcalm;
- de mettre fin à l'emploi de Monsieur Urbain Hodonou et de Monsieur Marc-Antoine Lapointe.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### 9.3 ORGANIGRAMME DU SERVICE INCENDIE HUBERDEAU-MONTCALM

15-12-240

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le nouvel organigramme du service de protection contre l'incendie Huberdeau-Montcalm.



- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## 10. TRAVAUX PUBLICS

### 10.1 TRANSMISSION DU FORMULAIRE DE LA PRÉSENTATION DE LA ROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉS RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR L'ANNÉE 2016

15-12-241

#### ATTENDU QUE:

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et **résolu que** :



- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.2 **PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR L'ANNÉE 2016**

15-12-242

**ATTENDU QUE :**

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité que

- la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année pour chacune des années civiles du programme (2014-2018) dont le décret en vigueur au 1 janvier 2014 rapporte une population de 688 habitants ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité adopte la programmation partielle 2016 telle qu'amendée :

**PROGRAMMATION PARTIELLE AMENDÉE DE TRAVAUX POUR L'ANNÉE 2016 :**

**88-78055-06 Chemins du Lac-verdure, du Lac-Earl et du Lac Caribou Est et Ouest  
**Ponceau, creusage de fossés et rechargement.****

Drainage pluvial : Installation de nouveaux ponceaux afin de permettre le libre écoulement des eaux.

Fossés: Considérant l'ajout de nouveaux ponceaux, des fossés doivent être creusés et l'ajout de matériaux afin de faciliter l'écoulement des eaux et de diminuer l'apport de sédiments.

Rechargement : Fourniture et mise en place pour la réfection de la fondation granulaire (nivelage, compactage, matériau conformes aux normes du Ministère des Transports du Québec). Pour la somme de 20 000\$

**88-78-055-07 Chemin Larose et du Lac-Munich  
**Nouvelle infrastructure d'un tronçon du chemin Larose.****

Réfection de la chaussée existante par la préparation de la surface granulaire (élimination des matériaux impropres, scarification, rechargement, mise en forme, compactage), drainage pluvial, fossés latéraux afin de procéder au pavage. Pour la somme de 20 000\$

**88-78055-09 Chemin Tassé  
**Ponceau, creusage de fossés et rechargement.****

Drainage pluvial : Installation de nouveaux ponceaux afin de permettre le libre écoulement des eaux.

Fossés: Considérant l'ajout de nouveaux ponceaux, des fossés doivent être creusés et l'ajout de matériaux afin de faciliter l'écoulement des eaux et de diminuer l'apport de sédiments.

Rechargement : Fourniture et mise en place pour la réfection de la fondation granulaire (nivelage, compactage, matériau conformes aux normes du Ministère des Transports du Québec). Pour la somme de 10 000\$

**88-78055-10 Rues de Lucerne, Berne et Lausanne  
**Ponceau, creusage de fossés, rechargement et asphalte recyclé.****

Drainage pluvial : Installation de nouveaux ponceaux afin de permettre le libre écoulement des eaux.

Fossés: Considérant l'ajout de nouveaux ponceaux, des fossés doivent être creusés et l'ajout de matériaux afin de faciliter l'écoulement des eaux et de diminuer l'apport de sédiments.

Rechargement : Fourniture et mise en place pour la réfection de la fondation granulaire (nivelage, compactage, matériau conformes aux normes du Ministère des Transports du Québec). Pour la somme de 35 000\$

**88-78055-11 Chemin du Lac-du-Brochet**

**Nouvelle infrastructure du tronçon du chemin du Lac-du-Brochet.**

Réfection de la chaussée existante par la préparation de la surface granulaire (élimination des matériaux impropres, scarification, rechargement, mise en forme, compactage), drainage pluvial, fossés latéraux. Pour la somme de 56 000\$

**88-78055-12 Rue de Neuchâtel**

**Ponceau, creusage de fossés, rechargement et asphalte recyclé.**

Drainage pluvial : Installation de nouveaux ponceaux afin de permettre le libre écoulement des eaux.

Fossés: Considérant l'ajout de nouveaux ponceaux, des fossés doivent être creusés et l'ajout de matériaux afin de faciliter l'écoulement des eaux et de diminuer l'apport de sédiments.

Rechargement : Fourniture et mise en place pour la réfection de la fondation granulaire (nivelage, compactage, matériau conformes aux normes du Ministère des Transports du Québec). Pour la somme de 5 000\$

**88-78055-13 Chemin du Lacs-des-Pins Sud**

**Creusage de fossés et empiérement.**

Fossés: Considérant l'ajout de nouveaux ponceaux, des fossés doivent être creusés et l'ajout de matériaux afin de faciliter l'écoulement des eaux et de diminuer l'apport de sédiments.

Rechargement : Fourniture et mise en place pour la réfection de la fondation granulaire (nivelage, compactage, matériau conformes aux normes du Ministère des Transports du Québec). Pour la somme de 5 000\$

**88-78055-14 Chemin Hale**

**Ponceau, creusage de fossés et rechargement.**

Drainage pluvial : Installation de nouveaux ponceaux afin de permettre le libre écoulement des eaux.

Fossés: Considérant l'ajout de nouveaux ponceaux, des fossés doivent être creusés et l'ajout de matériaux afin de faciliter l'écoulement des eaux et de diminuer l'apport de sédiments.

Rechargement : Fourniture et mise en place pour la réfection de la fondation granulaire (nivelage, compactage, matériau conformes aux normes du Ministère des Transports du Québec). Pour la somme de 13 000\$

**Pour un grand total pour 2016 de 164 000\$**

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS**

Sujet reporté

**11.2 DEMANDE D'UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE –COURS DE ZUMBA 2016**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande a été présentée à la municipalité eu égard à la tenue de cours de Zumba au centre communautaire;

**CONSIDÉRANT** que les frais pour ledit cours sont minimales pour les participants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu

- que le conseil autorise la tenue de cours de Zumba donnés par Marie-France St-Pierre / Mont-Tremblant, au centre communautaire de Montcalm, sans frais de location, les mercredis soirs à compter des mois de janvier à mars 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

14. **VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2<sup>e</sup> période de questions a été offerte aux citoyens présents.

16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Steven Larose, maire

\_\_\_\_\_  
Hugues Jacob, directeur général  
et secrétaire-trésorier